

DELIBERATION N° 01 - RAPPORT D'ACTIVITE DU GRAND NANCY 2013 "AU COEUR DES TERRITOIRES"

Rapporteur : Mme RAVON

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales) dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres du Grand Nancy à son Conseil Municipal, en séance publique. Les délégués de la commune auprès de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. sont ainsi entendus.

Il est à noter que le rapport d'activité 2013 du Grand Nancy a été communiqué au Conseil Municipal puis présenté au cours de la séance du 22 septembre 2014.

Ce rapport a été mis à la disposition du public dans les quinze jours qui ont suivi la séance du Conseil Municipal.

Le rapport du Grand Nancy 2013 sur le développement durable a été communiqué puis présenté au cours de la séance du 26 mai 2014.

Il est à noter que les rapports du Grand Nancy 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement et du service d'élimination des déchets ont été présentés au cours de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2014.

Le rapport d'activité "Au cœur des Territoires" est donc le cinquième rapport communiqué cette année aux conseils municipaux du Grand Nancy.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport d'activité du Grand Nancy 2013 "au cœur des territoires".

Intervention de Monsieur le Maire :

Je rappelle que les travaux réalisés au Dynapôle ne sont pas pris en compte dans l'enveloppe voirie de la ville de Ludres.

Merci à Mme RAVON pour le résumé des deux pages dédiées à la ville de Ludres. L'essentiel de ce qui a été fait par la Communauté Urbaine du Grand Nancy a été présenté. Bien évidemment c'était pour l'année 2013. En 2014, il y aura surtout la réfection des luminaires à forte consommation électrique. La plupart des candélabres ont été remplacés à ce jour.